

HABITAT JEUNES

TIERS-LIEUX

Rédaction de la fiche : mars 2026

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Unhaj documente les initiatives et les pratiques d'ouverture des associations Habitat Jeunes sur leurs territoires. Le mouvement assume de manière croissante une action sur un périmètre élargi, et devient un acteur à part entière de la cohésion sociale.

Espaces de transition entre le cadre individuel et collectif, brassage social des publics, valeurs de l'éducation populaire associant pleinement les jeunes et encourageant à la rencontre, engagement citoyen... les associations Habitat Jeunes ont pu constituer dans de nombreux cas des tiers-lieux avant l'heure, et s'approprient cette approche au service des valeurs du mouvement.



Crédit : MAUJU

DES TIERS-LIEUX POUR SE RENOUVELER

BARANGĀI K2

Poitou Habitat Jeunes
5 rue Henri Dunant
86000 Poitiers
contact.kennedy@phaj.fr - 05.49.47.50.20.00

Stéphanie Sire, directrice
s.sire@phaj.fr



THÉMATIQUES

- Culture
- Travail
- Sport
- ESS

CONTEXTE

L'association Poitou Habitat Jeunes inscrit historiquement son action au sein du quartier prioritaire des Couronneries à Poitiers. La structure s'est engagée dans une dynamique de transformation majeure au début des années 2010, en assumant une ouverture vers l'extérieur, et en étant partie prenante du projet de renouvellement urbain du secteur.

La démolition – reconstruction de la résidence historique a créé l'opportunité de la création de tiers-lieux temporaires, d'abord au sein des espaces vacants de l'ancienne résidence, puis au travers d'une yourte qui se déplace à l'échelle du quartier.

FINANCEMENTS

Le budget de l'association repose sur de l'autofinancement (redevances (dont prises en charge par le département), location d'espaces de co-working et du tiers-lieu).

Le reste des produits sont issus de subventions :

- État, au travers de financements diversifiés (AGLS, politique de la ville, action culturelle), à hauteur de 51%
- La CAF de la Vienne (PSE), à hauteur de 28%.
- Le département, au travers d'une subvention de fonctionnement, à hauteur de 7%.
- Des fondations, à hauteur de 7%.
- Les collectivités locales (ville et agglomération), à hauteur de 5%.
- Le Fonjep, qui couvre partiellement certains postes, à hauteur de 2%.



ACTIONS

- Évènements culturels (concerts, scènes ouvertes, accueil d'artistes...)
- Évènements festifs.
- Médias locaux (mensuel Barangai Actu, Coronneries TV, atelier Deviens journaliste).
- Ateliers manuels (réparation de vélo, crochets, bricolage, Repair Café...)
- Sport (boxe, danse...)
- Permanences associatives (AFEV, Mission locale...)

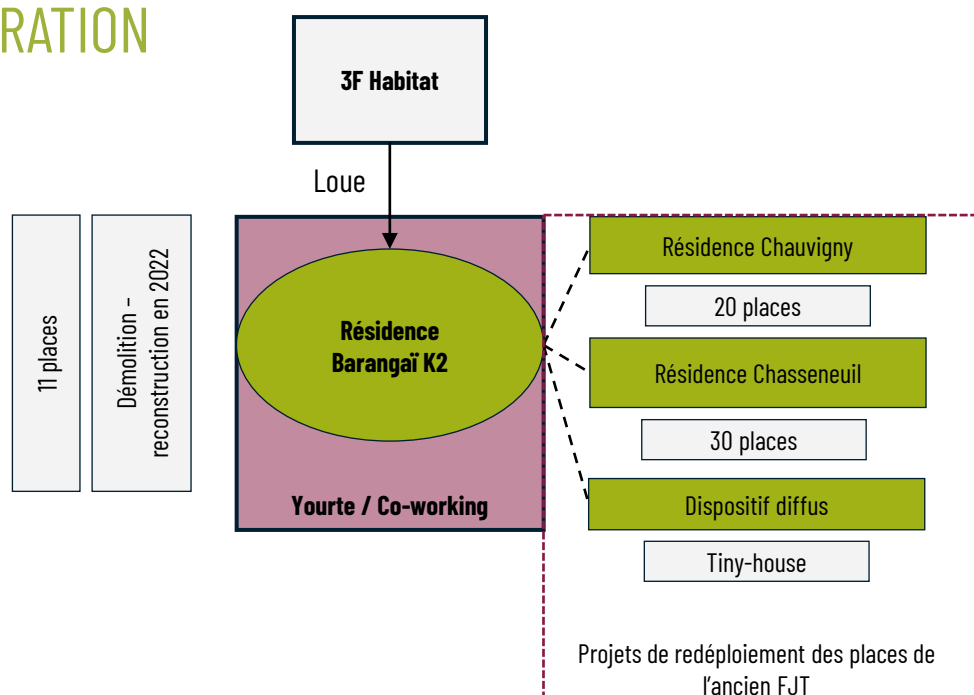


ÉQUIPES

13 ETP à l'échelle de l'ensemble de la structure

- Présence de fonctions transversales à l'échelle de la structure (coordination, développement, maitresse de maison).
- Un pôle Vie collective et animation en charge de la gestion du tiers-lieu.
- Un pôle Socio-éducatif recentré sur des activités d'animation.
- Un pôle Logement recentré sur des activités de gestion locative et de maintenance.

STRUCTURATION





PUBLICS ACCUEILLIS

- Foyer de jeunes travailleurs : 56% de jeunes de 16 à 26 ans en emploi, 27% de jeunes de 26 à 30 ans et/ou de jeunes étudiant-es non-salarié-es, 17% de personnes orientées par des tiers (protection de l'enfance...)
- Tiers-lieu (Yourte et co-working) : Habitant-es du quartier, groupes scolaires, partenaires associatifs et institutionnels, artistes...



APPORTS AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Tiers-lieu intégré au dernier projet socio-éducatif de la structure.
- Brassage social des publics avec l'accueil d'habitant-es du quartier.
- Diversification des animations en lien avec des acteurs culturels ou issus des médias.
- Liens forts avec les associations locales permettant la tenue de permanences au sein de la structure.
- Espace accueillant plus adapté pour aborder certaines thématiques auprès des jeunes (bien-être, santé...)
- Tiers-lieu en habitat mobile permettant d'aborder des enjeux relatifs au savoir-habiter.

LA BONNE IDÉE

Un tiers-lieu évoluant selon son quartier !

Poitou Habitat Jeunes a connu des changements majeurs au cours des dernières années, notamment en lien avec la démolition – reconstruction de son bâtiment historique dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Couronneries à Poitiers.

L'association a su tirer le meilleur de la transformation profonde de son quartier, en s'appuyant sur les tiers-lieux.

D'abord, par l'investissement des espaces laissés vacants de son bâtiment d'origine, en attendant le démarrage des travaux. L'ancien restaurant du foyer Kennedy a ainsi constitué le premier tiers-lieu de la structure : le MIAM.

Ensuite, en profitant des opportunités foncières liées à la dynamique de renouvellement urbain du quartier, au travers de la création d'un tiers-lieu mobile : la Yourte !

Enfin, en diversifiant son activité au sein de la nouvelle résidence, avec la création d'espaces de co-working.



MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Tiers-lieu mobile reposant sur des investissements initiaux moins importants (coût de l'acquisition de la yourte, foncier mis à disposition...)
- Produits issus de la location des espaces de travail et de la yourte.
- Diversification des subventions obtenues par la structure, notamment vis-à-vis de l'Etat (DRAC...)
- Renforcement du lien avec les collectivités locales permettant l'obtention de financements complémentaires (ville, agglomération), et la mise à disposition de fonciers.
- Renforcement des liens avec les acteurs associatifs locaux permettant la mobilisation de ressources complémentaires dans l'accompagnement des jeunes.



FACTEURS DE RÉUSSITE

- Articulation avec un projet de renouvellement urbain.
- Soutien des collectivités locales pour mener à bien le projet.
- Dynamique d'ouverture vers le quartier qui s'est matérialisée progressivement par la création d'un tiers-lieu.
- Intégration du tiers-lieu au PSE de la structure.
- Portage du site au niveau de la structure, par la direction et un poste de coordination dédié.
- Écosystème associatif local très dense.
- Coûts faibles liés au développement du tiers-lieu (mise à disposition du foncier, bénévolat...)
- Architecture du tiers-lieu assurant sa reconnaissance par les habitant·es du quartier et son appropriation par les jeunes.



POINTS DE VIGILANCE

- Site reposant sur une convention d'occupation du domaine public ne permettant pas d'assurer la pérennité du dispositif.
- Difficultés liées au statut mobile de la yourte (démontage annuel...)
- Nécessité de rappeler le lien entre le tiers-lieu et la résidence auprès du public extérieur.



PHILOSOPHIE DU PROJET

L'association Poitou Habitat Jeunes a su articuler le renouvellement de son projet d'établissement avec celui de son environnement urbain.

La dynamique d'ouverture vers l'extérieur de la résidence à compter du début des années 2010 a trouvé dans le process de démolition - reconstruction du foyer historique Kennedy l'occasion d'interroger les pratiques de la structure et de se replacer comme un partenaire central des associations locales et des pouvoirs publics.

La création de tiers-lieux éphémères dans les locaux de l'ancienne résidence (le MIAM) et sur les fonciers en transformation du quartier (la Yourte) ont joué un rôle important dans la réécriture du projet social de l'établissement et l'évolution de l'accompagnement apporté aux jeunes.

Ces espaces ont également participé à faire évoluer les projets de développement de la structure, par la création lieux ouverts dans la nouvelle résidence (co-working), ainsi que la volonté de poursuivre le recours à l'habitat mobile (tiny-houses).



Crédit : MAUJU